

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

S²LO

ID : 013-211300157-20240415-24_02_23A-DE

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le 15 avril

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

N°24.02.23

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 avril

Présents	25
Absents Excusés	8

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Dominique BIÈCHE, Roger MOSSÉ, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Catherine BIENFAIT, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Hervé CAYLA, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

POUVOIRS : Véronique GARNIER à Mathieu PIETRI, Catherine FOULON à Corinne LE MEUT, Florian PARIS à Joseph CASSARO, Patricia COTTI à Yann PERTUISEL, Camille GAIDO à Christine SICCARDI, René ALBERICCI à Philippe CANOBIO, Hortense MALLIÉ à Thomas BERGÈRE, Julien BOULARD à Sophie SURACE.

Maëva GAUTELIER a été élue secrétaire.

OBJET :
AFFECTATION DES
RESULTATS BUDGET
SPIC CIMETIERES
EXERCICE 2023

Le compte administratif 2023 et le compte de gestion 2023 font ressortir les résultats suivants :

- un résultat (déficit) de la section de fonctionnement de **55 423.80 euros**
- un solde d'exécution (déficit) de la section d'investissement (**10 998.70 euros**

Le résultat de fonctionnement doit être prioritairement affecté à la couverture du solde d'exécution de la section d'investissement, et au cas où il reste du disponible, celui-ci est librement affecté par l'organe délibérant, soit en report à nouveau pour en incorporer une partie dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour améliorer le financement de la section d'investissement.

Il est proposé, d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de **l'exercice 2023**, soit **4 103.80 euros**, de la manière suivante :

- Compte 002 – Déficit antérieur reporté : **55 423.80 euros**

Vu l'avis favorable de la commission

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

A l'Unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2023, soit – **55 423.80 Euros**, de la manière suivante :

- Compte 002 – Déficit antérieur reporté : **55 423.80 euros**

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication le



Richard MALLIÉ,
Maire.